

Coût du travail et emploi : une histoire de chiffres

Michel Husson*

Communication au quatrième congrès de l'AFEP, Paris, 2-4 juillet 2014

« Les baisses de charges constituent la clé de voûte de notre stratégie. Ce n'est pas de l'idéologie, mais tout simplement "ça marche", ça crée des emplois. Et c'est pour ça qu'il faut le faire. On n'a pas trouvé ça dans un petit livre rouge, dans un petit livre bleu. On a trouvé ça dans les résultats de l'Insee.¹ »

La suppression de l'ensemble [des allègements de cotisations sociales] détruirait en quelques années environ 800 000 emplois².

Entre 750 000 et 1,5 million d'emplois peuvent être créés [par une baisse de charges sociales de 30 milliards d'euros]³.

Tout récemment, le nouveau ministre du travail, déclarait lors d'une audition au Sénat que les 10 milliards d'euros d'exonérations de cotisations patronales du pacte de responsabilité permettraient de créer 190 000 emplois venant s'ajouter aux 300 000 attendus des 20 milliards d'euro du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi)⁴.

Ces chiffres - auxquels on pourrait adjoindre ceux qui concernent les effets d'une hausse (ou d'une baisse) du Smic - font aujourd'hui partie du débat public. Ils sont validés par des institutions officielles, de l'Insee au Conseil d'orientation pour l'emploi. Leur légitimité repose sur leur processus de production : ils sont obtenus à partir d'études scientifiques qui mobilisent les techniques économétriques les plus sophistiquées permettant de les extraire de la « gangue » des données statistiques.

Pour décrypter ces chiffres et ces discours, un long « détour de production » est nécessaire. En effet, le débat sur les relations entre coût du travail et emploi a plus de vingt ans puisque les premières mesures d'allègements de « charges » datent de 1993 et qu'elles avaient été précédées d'études destinées à en démontrer les vertus.

Cette communication s'appuie sur un travail en cours. Elle se focalise sur les épisodes les plus marquants de ce débat récurrent (en « sautant » la discussion connexe sur l'impact des 35 heures sur l'emploi) qui sont aussi les plus révélateurs des problèmes théoriques ou méthodologiques soulevés par ces études. Ces difficultés conduisent à mettre en doute le processus de production des chiffres de l'emploi.

* Chercheur associé à l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales).

¹ Jean-Pierre Raffarin, *déclaration de politique générale*, 2002, <http://goo.gl/fHV742>

² Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, « Augmenter le Smic détruirait des emplois sans diminuer la pauvreté », *Le Monde*, 13 juin 2012, <http://gesd.free.fr/cahuc12.pdf>

³ Yannick L'Horty, « Entre 750 000 et 1,5 million d'emplois peuvent être créés », *Le Parisien*, 21 janvier 2014, <http://gesd.free.fr/lhortyp.pdf>

⁴ *Le Figaro.fr*, 22 avril 2014, <http://goo.gl/MHbnXI>

A la recherche de l'élasticité perdue

Quel est l'impact sur l'emploi d'une baisse du coût du travail ? Pour répondre à cette question, il faut disposer d'une évaluation de l'élasticité emploi/salaire : si cette élasticité vaut par exemple 0,7 alors une baisse de 1 % du coût du travail entraînera une augmentation de l'emploi de 0,7 %.

Cette évaluation empirique mobilise un schéma théorique néo-classique, où l'emploi ne dépend pas seulement du volume de production, mais aussi du « coût relatif des facteurs » qui compare le coût du travail et celui du capital. Quand le salaire augmente, les entreprises utilisent des combinaisons productives plus capitalistes, et vice versa. L'emploi dépend donc négativement du coût relatif du travail comparé à celui du capital.

Cette formulation pourrait en toute généralité s'inscrire dans d'autres paradigmes, y compris marxiste, les employeurs répondant à la hausse du salaire par une mécanisation accrue. Il n'y a donc pas *a priori* d'objection d'ordre théorique, moyennant une dose raisonnable d'éclectisme. L'obstacle se situe ailleurs : l'effet du coût du travail sur l'emploi est très difficile à identifier économétriquement sur données empiriques, contrairement par exemple à celui des prix relatifs sur le commerce extérieur. Cela a pu donner lieu à des constats embarrassés comme celui-ci : « sur séries macroéconomiques, le lien entre l'emploi et le coût du travail non qualifié apparaît plus complexe qu'il n'aurait semblé au premier abord⁵ ». Une autre étude évoquera même une « énigme non résolue⁶ ».

L'étude de Brigitte Dormont de 1994⁷ va permettre de sortir de cette impasse et va durablement servir de référence. L'auteure part effectivement de ce constat alors partagé que l'élasticité emploi-salaire est nulle dans les modèles macroéconomiques français. Mais elle se propose de contourner l'obstacle par l'usage de données sectorielles. Surgit alors un autre problème : le coût du capital auquel est comparé celui du travail n'est pas significatif et doit donc disparaître, de telle sorte que la substitution se fait entre le travail et ... rien.

Malgré cette « légère » entorse aux fondements théoriques du modèle, cette contribution a fortement contribué à fonder un consensus sur une élasticité de l'emploi au coût du travail égale à 0,6 ou 0,7 (une baisse de 1 % du coût du travail conduit à 0,6 % ou 0,7 % d'emplois en plus).

⁵ Sophie Audric, Pauline Givord et Corinne Prost, « Evolution de l'emploi et des coûts par qualification entre 1982 et 1996 », Insee, document de travail de la DESE G9919, décembre 1999, <http://gesd.free.fr/g9919.pdf>

⁶ François Legendre et Patricia Le Maître, « Le lien emploi-coût relatif des facteurs de production : quelques résultats obtenus à partir de données de panel », *Economie et statistique*, n°301-302, 1997, <http://gesd.free.fr/lele97.pdf>

⁷ Brigitte Dormont, « Quelle est l'influence du coût du travail sur l'emploi ? », *Revue économique*, vol.45, n°3, 1994, <http://gesd.free.fr/dormont94.pdf>

L'affaire Laroque-Salanié

En Juin 2000, la revue de l'Insee, *Economie et statistique*, publie un article de Guy Laroque et Bernard Salanié⁸ qui marque une étape importante dans l'histoire du débat. Sa trajectoire est éclairante : cet article est issu d'un document de travail de septembre 1999 qui démontrait que 57 % du « non emploi » observé en 1997 serait « volontaire », et que 20 % du chômage s'expliquerait par un salaire trop élevé. Il en déduisait que la suppression du Smic permettrait de créer 570 000 emplois en rendant « employables » les chômeurs dont la productivité est insuffisante pour qu'ils soient rémunérés au Smic.

Cette première version a été remplacée en janvier 2000 par un document de travail éponyme (n°G9911b⁹) qui a depuis, comme le précédent, disparu du site de l'Insee. L'examen du document de travail initial¹⁰ permet de constater que la principale différence entre les deux versions est la disparition de la variante « suppression du Smic » remplacée par une autre qui se borne à évaluer (en sens inverse) les effets d'une hausse du Smic de 10 %¹¹. Dans un autre article publié ultérieurement et visant plutôt un lectorat non-français¹², les auteurs prendront acte de cette impossibilité avec une nuance de regret : « comme l'abolition du salaire minimum en France est peu probable, nous préférons simuler une augmentation de 10%¹³. »

Ce passage de la littérature grise à la revue officielle de l'Insee transformait un exercice plus ou moins ésotérique en argument du débat public. Les messages émis sont en effet très clairs : « la suppression des allègements détruirait 490 000 emplois » et « une augmentation de 10 % du Smic détruirait environ 290 000 emplois. » C'est du pain béni pour le patronat qui met en avant l'étude pour dénoncer la revalorisation du Smic au début du mois de juillet 2000.

La place éminente que les auteurs occupent dans la hiérarchie de l'Insee¹⁴ et la publication de l'article dans la revue de l'Institut offrent donc toutes les garanties de rigueur scientifique. Pourtant sa publication suscite une prise de position publique des syndicats CGT et CFDT de l'Insee. Dans leur communiqué de presse du 14 juin 2000¹⁵, ils expriment leur inquiétude devant le risque que « ce type d'études puisse servir de

⁸ Guy Laroque et Bernard Salanié, « Une décomposition du non-emploi en France », *Economie et statistique* n°331, juin 2000, <http://goo.gl/UPzLij>

⁹ Document de travail Insee G9911b, janvier 2000, <http://gesd.free.fr/g9911b.pdf>

¹⁰ Document de travail Insee n°G9911. Des extraits sont disponibles ici : <http://gesd.free.fr/g9911.pdf>

¹¹ Probablement sur suggestion du directeur de l'Insee de l'époque, Paul Champsaur, président du groupe d'experts du Smic jusqu'en 2012.

¹² Guy Laroque et Bernard Salanié, « Labor Market Institutions and Employment in France », *Journal of Applied Econometrics*, 17, 2002, <http://digamo.free.fr/ls2002.pdf>

¹³ « Since there is little prospect of abolishing the minimum wage in France, we prefer to simulate an increase of 10%. »

¹⁴ Guy Laroque était alors directeur des études et des synthèses économiques de l'Insee. Il est aujourd'hui professeur à l'University College de Londres et directeur du laboratoire de macroéconomie du Crest. Bernard Salanié était alors chef de la division croissance et politiques macroéconomiques de l'Insee. Il est aujourd'hui professeur à l'université Columbia et à l'École polytechnique.

¹⁵ CGT et CFDT de l'Insee, « "Trappes à pauvreté" : les étranges calculs de la revue de l'Insee », communiqué de presse du 14 Juin 2000, <http://gesd.free.fr/insee6-2000.pdf>

caution scientifique à la mise en oeuvre de mesures de politique économique et sociale » et soulignent qu'en le validant, la direction de l'Insee porte un coup à la crédibilité scientifique de l'Institut.

Pourtant, même si elle était assortie de critiques techniques, l'impact de cette prise de position sera limité en raison de la mise en cause de la neutralité des syndicats qui, en somme, seraient opposés à l'étude parce que ses résultats ne leur conviendraient pas. Pour le *Figaro* du 4 août 2000, l'Insee est ainsi « victime du politiquement correct¹⁶. »

Guy Laroque répond à cette remise en cause le 12 septembre, devant le CTP (comité technique paritaire) de l'Insee. Sans aborder le fond, il s'attache à réfuter les affirmations des syndicats, selon lesquelles ces études seraient « partisanses » et accumuleraient « les entorses à la rigueur scientifique¹⁷. » L'argumentaire consiste pour l'essentiel à se référer à ses pairs en énumérant la longue liste des séminaires et colloques où l'article a été discuté, en France et à l'étranger (Bruxelles, Madrid, Rotterdam, Mannheim, Saint-Jacques de Compostelle, sans oublier Stanford, Princeton et Yale). On mesure ici la logique de renforcement et d'endovalidation : dans leur tournée mondiale, les auteurs n'ont pas dû croiser beaucoup d'économistes hétérodoxes.



Les économistes dissidents étaient marginalisés¹⁸

Guy Laroque affirme qu'il a pris « toutes les garanties scientifiques » et qu'il s'est conformé « à la règle de déontologie qui, me semble-t-il, fonde l'indépendance de l'Insee : assurer la méthodologie et publier les résultats, qu'ils déplaisent ou non aux auteurs de l'étude, à la direction, au patronat, aux syndicats. » Tel est le plaidoyer qui se conclut sur cette maxime, qui résume son point de vue : « Ce sont les données qui décident. »

Il faut décrypter cette dénégation. Guy Laroque s'inscrit dans une tradition d'économistes mathématiciens qui ont en commun de penser que l'économie est une science, au même titre que la physique. Leur philosophie profonde est résumée par cette déclaration de Maurice Allais, lors de la remise de son prix Nobel d'économie en 1988 : « Le prérequis de toute science est l'existence de régularités qui peuvent être l'objet d'analyses et de prévisions. C'est le cas par exemple de la mécanique céleste.

¹⁶ Pour d'autres réactions et des interviews de Bernard Salanié, voir cette revue de presse : <http://digamo.free.fr/lsrevue.pdf>

¹⁷ Guy Laroque, « Canevas d'intervention pour le CTP du 12 septembre », 2000, <http://gesd.free.fr/laroctp.pdf>

¹⁸ *The New York Times*, September 2, 2009, <http://tinyurl.com/mujfby2>

Mais c'est vrai également pour de nombreux phénomènes économiques. Leur analyse approfondie révèle en effet l'existence de régularités tout aussi frappantes que celles que l'on trouve dans les sciences physiques. Voilà pourquoi l'Économie est une science et voilà pourquoi cette science repose sur les mêmes principes généraux et sur les mêmes méthodes que les sciences¹⁹. »

Cette position remonte au XIX^{ème} siècle, avec la révolution marginaliste qui visait à casser l'évolution de l'économie politique vers une science sociale²⁰. L'un des fondateurs de la théorie néo-classique de la répartition, John Bates Clark, en avait pleinement conscience : « Les travailleurs, nous dit-on, "sont en permanence dépossédés de ce qu'ils produisent. Cela se passe dans le respect du droit et par le fonctionnement normal de la concurrence." Si cette accusation était fondée, tout homme doué de raison devrait devenir socialiste, et sa volonté de transformer le système économique ne ferait que mesurer et exprimer son sens de la justice. Si nous voulons répondre à cette accusation, il nous faut entrer dans le royaume de la production. Nous devons décomposer le produit de l'activité économique en ses éléments constitutifs, afin de voir si le jeu naturel de la concurrence conduit ou non à attribuer à chaque producteur la part exacte de richesses qu'il contribue à créer²¹. »

Mais la mathématisation de l'économie a permis de détacher la « science économique » de tout fondement apologétique explicite. C'est donc en toute bonne conscience que les experts du Smic peuvent expliquer qu'il est trop élevé, ou qu'il ne faut pas l'augmenter. Leur conviction n'est pas partisane, puisqu'elle repose sur des résultats scientifiques. Ainsi, leur rapport de novembre 2012 reprend à son compte l'estimation « maintenant partagée » selon laquelle « les allègements généraux auraient permis de créer ou sauvegarder de l'ordre de 800 000 emplois » mais va plus loin, en vantant les mérites d'une « expertise reconnue et indépendante [qui] peut contribuer à atténuer la dimension politique et symbolique de la fixation du Smic » et qui permet « d'éviter la politisation d'enjeux qui sont d'abord économiques²². »

La mission des experts (apolitiques) est en somme celle de « donneurs d'alerte » avertissant des dangers de mesures dont ils ont les moyens (scientifiques) de mesurer les effets pervers. Ils peuvent être sincèrement persuadés de l'objectivité du message complémentaire - et apparemment du plus grand cynisme - qu'ils adressent en

¹⁹ Maurice Allais [1988], « An outline of my main contributions to economic science », *American Economic Review*, December 1997, <http://gesd.free.fr/allais1988.pdf>

²⁰ Philip Mirowski, *More heat than light*, Cambridge University Press, 1989, <http://digamo.free.fr/mirow1.pdf> ; traduction française : *Plus de chaleur que de lumière*, Economica, 2002.

²¹ John Bates Clark, *The Distribution of Wealth. A Theory of Wages, Interest and Profit*, 1899, <http://digamo.free.fr/clark99.pdf> « Workmen it is said, "are regularly robbed of what they produce. This is done within the forms of law, and by the natural working of competition." If this charge were proved, every right-minded man should become a socialist; and his zeal in transforming the industrial system would then measure and express his sense of justice. If we are to test the charge, however, we must enter the realm of production. We must resolve the product of social industry into its component elements, in order to see whether the natural effect of competition is or is not to give to each producer the amount of wealth that he specifically brings into existence ». (p.7).

²² *Rapport du groupe d'experts sur le Smic*, 2012, <http://gesd.free.fr/xsmic12.pdf>.

affirmant que l'augmentation des bas salaires n'est pas le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté²³.

La vraie question est de savoir pourquoi ces exercices mathématisés conduisent toujours à des recommandations conservatrices. La principale raison est qu'il existe une homologie entre le paradigme néo-classique et la volonté de « faire science²⁴. » Plutôt que d'idéologues, on pourrait se risquer alors à parler de « savants fous. » Avec un peu de recul, le projet de Laroque et Salanié apparaît en effet comme un défi extravagant : à partir de la seule Enquête Emploi de mars 1997 (et de quelques données accessoires) ils prétendent pouvoir « extraire » de cet ensemble d'informations la proportion de chômeurs « volontaires » qui choisissent sciemment de ne pas chercher un emploi. Ils seraient même capables de dire combien d'emplois seraient créés par la suppression du Smic, la baisse des cotisations ou du RMI. A partir d'un instantané du marché du travail, il serait donc possible de reconstituer, par la seule force de l'analyse théorique et statistique, les comportements individuels et, à partir d'eux, de construire une typologie des situations de non emploi.

Mais ce qui est imaginable dans d'autres domaines scientifiques s'est révélé ici une tâche impossible. C'est ce qu'ont montré plusieurs critiques²⁵ qui mettent notamment en cause le postulat selon lequel tout travailleur est payé à sa productivité marginale, et donc que « toute hausse de salaire exogène se traduit par le licenciement de son bénéficiaire », alors même qu'il n'existe « aucune preuve empirique de ce postulat essentiel²⁶. » Il y a là une première ligne de critique, qui consiste à récuser les postulats et donc à contester le point de vue empirique selon lequel « seules les données décident » de manière univoque. Les données ne décident pas, elles sont inertes, il faut donc les faire parler et cela ne peut se faire sans poser un schéma théorique.

L'article de Laroque et Salanié a conduit à des critiques « savantes », assorties de la publication d'une tribune dans *Le Monde*²⁷ visant à les « populariser ». Mais force est de constater que la « loi des grands noms²⁸ » a empêché que cette controverse conduise à une conclusion claire. Outre ce qu'il nous apprend sur la structure du champ de la « science » économique, cet échec souligne la contradiction à laquelle se heurte tout exercice de contre-expertise : si la critique est « idéologique », il est facile de l'éviter en

²³ Cette affirmation se retrouve aujourd'hui dans le livre-programme de trois économistes conseillers du Prince : Philippe Aghion, Gilbert Cette, Élie Cohen, *Changer de modèle*, Odile Jacob, 2014.

²⁴ Michel Husson, « L'économétrie, ou l'idéologie en équations ? », *Actuel Marx* n°34, 2003, <http://hussonet.free.fr/ideologi.pdf>

²⁵ Voir le dossier « Laroque-Salanié » : <http://goo.gl/nMDvVv>

²⁶ Henri Sterdyniak, « Économétrie de la misère, misère de l'économétrie », *Revue de l'OFCE* n°75, octobre 2000, <http://gesd.free.fr/lalahs.pdf>

²⁷ Michel Husson et Henri Sterdyniak, « Faux chômeurs ou vrai dérapage statistique ? », *Le Monde*, 16 janvier 2001, <http://hussonet.free.fr/mhhs.pdf>. *Le Monde* avait au préalable refusé de publier une tribune cosignée par Christine Bonnays et Francis Judas - alors secrétaires généraux des syndicats CFDT et CGT de l'Insee - et deux économistes (Thomas Coutrot et Michel Husson) : « "Faux chômeurs" et vrai dérapage statistique », <http://hussonet.free.fr/juda00.pdf>

²⁸ Thomas Coutrot et Georges Exertier [Alain Desrosières], « La loi des grands noms. Quand le "non-emploi" efface le chômage », *L'Année de la Régulation* 2001, <http://goo.gl/UBgmqH>

invoquant la neutralité de la science. Mais si la critique est au contraire « technique », elle est alors réduite à un débat entre experts qui peut difficilement alimenter le débat public. C'est pourquoi une sociologue pourra tirer un bilan négatif de cette « controverse avortée²⁹. »

Le calibrage de l'article de Laroque et Salanié pourra donc continuer sa carrière. Il sera ainsi mobilisé, peu de temps après sa parution, dans un rapport du Conseil d'analyse économique sur le plein emploi³⁰, dont l'auteur est Jean Pisani-Ferry³¹. L'article y est cité à plusieurs reprises : « les effets des allègements bas salaires ont été chiffrés par Guy Laroque et Bernard Salanié (...) ils aboutissent à un gain de l'ordre de 500 000 emplois. » Plus loin : « l'une et l'autre de ces grandeurs [ampleur du chômage « classique » et créations d'emplois par allègements de cotisations] faisant l'objet d'évaluations très disparates, il importe de les confronter sur la base d'une méthodologie cohérente, ce que permet l'étude récente de Laroque et Salanié. Naturellement, les ordres de grandeur obtenus sont discutables, mais au moins ne sont-ils pas incohérents entre eux (...) il faudrait donc un peu plus que doubler le montant des allègements en place en 1997 pour résorber le chômage classique. »

Ce passage est important parce que l'on y voit s'opérer en direct le glissement qui fait passer d'évaluations « discutables » à des préconisations qui le sont beaucoup moins, parce qu'elles sont quantifiées sur la base d'estimations qui « ne sont pas incohérentes. » Et cela débouche sur une injonction : « il faudrait un peu plus que doubler le montant des allègements. »

Les chiffres fabuleux de Crépon et Desplatz

Un exemple particulièrement significatif de la dérive qui conduit des études aux préconisations est fourni par l'article de Bruno Crépon et Rozenn Desplatz³² paru en 2001, toujours dans la revue de l'Insee. C'est lui qui a eu l'honneur d'être invoqué par le premier ministre de l'époque : « C'est là où il y a de la création d'emplois ; c'est pour ça qu'il faut alléger les charges » (voir sa citation en exergue). Cette même étude avait été

²⁹ Chloé Mirau, « L'affaire Laroque-Salanié, une controverse avortée en matière d'expertise économique et sociale », *Genèses* n°49, 2002, <http://hussonet.free.fr/chloe.pdf>.

³⁰ Jean Pisani-Ferry, *Plein emploi*, rapport du Conseil d'Analyse Economique, 2000, <http://gesd.free.fr/cae30.pdf>

³¹ Jean Pisani-Ferry a dirigé le CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) avant de devenir le conseiller économique de Dominique Strauss-Kahn et de Christian Sautter au ministère des Finances. Il devient président délégué du Conseil d'analyse économique, expert pour la Commission Européenne et le FMI. A partir de janvier 2005, il dirige le think tank *Bruegel*. Il est aussi membre du Cercle des économistes, du think tank *Notre Europe* fondé par Jacques Delors, du CAE, et vice-Président de l'association française de science économique (AFSE). Candidat déçu à la direction de Sciences-Po Paris, il est nommé en mai 2013 à la tête du CGSP (Commissariat général à la stratégie et à la prospective) puis, en juillet 2013, à la présidence du comité de suivi du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

³² Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales », *Economie et statistique* n°348, 2001, <http://goo.gl/MUbhPg>

Bruno Crépon était alors chef de la division Marchés et stratégies d'entreprise du Département des Études économiques d'ensemble de l'Insee. Il est aujourd'hui chercheur au Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique, au Crest et au Poverty Action Lab. Rozenn Desplatz appartenait alors à la division Marchés et stratégies d'entreprise de l'Insee. Elle est aujourd'hui chef de la mission animation de la recherche de la Dares.

également mobilisée par Jacques Chirac, dans son discours de Saint-Cyr-sur-Loire où il présentait ses grandes options économiques, dans le cadre de la campagne présidentielle³³. Elle avait été aussi saluée par Jean Pisani-Ferry en ces termes : « on dispose depuis peu d'une évaluation des effets des allègements qui repose sur l'observation directe des comportements de création d'emplois des entreprises³⁴. »

Le succès de cette étude réside dans les chiffres extraordinaires qu'elle avance : les mesures d'allègement de charges auraient permis de créer ou de sauvegarder 460 000 emplois entre 1994 et 1997. Mais, encore une fois, cette étude a suscité une levée de boucliers et « le mauvais calcul de l'Insee » est dénoncé jusque dans *Les Echos*³⁵. Il faut dire qu'elle cumule les approximations méthodologiques et qu'elle donne des résultats non seulement démesurés mais surtout incompréhensibles³⁶.

Paradoxalement, l'étude n'identifie pas d'effet de substitution entre capital et travail. Certes, l'emploi augmente, mais le volume de valeur ajoutée aussi, de telle sorte que le contenu en emploi reste à peu près inchangé. Les créations d'emplois empruntent en fait un autre canal : la baisse du coût du travail permet aux entreprises qui bénéficient le plus des mesures de baisser leurs prix et de gagner ainsi des parts de marché, ce qui conduit à une augmentation de leur niveaux de production et d'emploi.

Pour comprendre l'origine de ce mécanisme et surtout son ampleur, il faut entrer dans le détail des sources statistiques ou plutôt, en l'occurrence, constater leur absence : il n'existe en effet aucune donnée de prix (et donc de volume) au niveau des entreprises. La méthode retenue pour obtenir une approximation conduit à des effets pervers qui ont pour effet de gonfler la baisse de prix et simultanément d'augmenter le volume de production³⁷. C'est probablement la faille essentielle de l'étude, mais on retombe ici sur l'obstacle d'un haut degré de technicité qui permet y compris aux auteurs de ne pas y faire allusion dans leur réponse aux critiques³⁸.

Il est une autre erreur fondamentale de méthode qui est plus facile à saisir, et dont cette étude est particulièrement représentative. Elle consiste à extrapoler les comportements interentreprises à l'ensemble de l'économie. Personne ne conteste qu'une entreprise va perdre ou gagner des parts de marché selon que son prix augmente ou baisse par rapport à celui de ses concurrents. On peut mesurer cet impact et trouver par exemple qu'une baisse de 10 % du prix permet de gagner 5 % de part de marché, et donc de créer des emplois. Cette évaluation est plus ou moins facile à réaliser mais ne pose pas de problèmes de méthode. Il en va tout autrement si on cherche à en inférer qu'une baisse de 10 % du prix de toutes les entreprises va conduire à une augmentation du PIB

³³ Jacques Chirac, discours de Cyr-sur-Loire, 27 février 2002, <http://gesd.free.fr/chirac02.pdf>

³⁴ Jean Pisani-Ferry, *La bonne aventure : le plein emploi, le marché, la gauche*, La découverte, 2001.

³⁵ Gilbert Cette et Alain Gubian, « Le mauvais calcul de l'Insee », *Les Echos*, 3 avril 2002, <http://goo.gl/UMuKf>

³⁶ Michel Husson, « L'Insee dans la campagne », *Libération*, 19 mars, 2002, <http://hussonet.free.fr/creplibe.pdf>

³⁷ Henri Sterdyniak, « Une arme miracle contre le chômage ? », *La Revue de l'OFCE* n°81, avril 2002, <http://gesd.free.fr/crephs2.pdf>

³⁸ Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, « Baisses de charges et emploi : évaluer la critique », *La Revue de l'OFCE* n°82, juillet 2002, <http://goo.gl/xRXVbP>

de 5 %. La croissance du PIB est en effet commandée par d'autres variables que les prix relatifs, et une telle déflation aurait bien des chances de provoquer une récession.

L'étude de Crépon et Desplatz permet de mieux comprendre comment le passage de la macroéconomie aux panels a subrepticement transformé la signification de l'élasticité emploi/salaire. Les exercices macroéconomiques cherchent à évaluer les effets dans le temps d'une baisse du coût du travail, alors que les études de panel prennent en compte ses effets en quelque sorte collatéraux, d'un secteur ou d'une entreprise vers l'autre. On se heurte alors à une nouvelle difficulté. Un panel est un ensemble d'observations individuelles sur une période de temps. Il a donc deux dimensions : n « individus » (par exemple des secteurs, des entreprises ou des établissements) suivis sur t années. Avec un panel, on dispose *a priori* d'une quantité d'information plus importante qu'au niveau macroéconomique. Pour profiter de ce supplément d'information, il faut évidemment faire un « paquet » de toutes ces observations. On introduit ainsi une double dimension : une dimension transversale (on compare d'un secteur à l'autre) et une dimension longitudinale (on observe les évolutions dans le temps). Le travail d'estimation des paramètres conduit implicitement à deux types d'élasticité : une élasticité « transversale » résultant de la comparaison entre secteurs et une élasticité « longitudinale » établie sur la base des évolutions temporelles. Toute la question est de savoir si on peut en tirer une évaluation unique.

Econométrie et règle de trois : vers les 800 000 !

En 2004 et 2005, deux études vont introduire une sévère décote. La première³⁹ conclut à un impact des allègements 1993-1997 sur l'emploi total de faible ampleur (entre 60 000 et 80 000 emplois créés) parce que les créations d'emplois non qualifiés sont en grande partie compensées par les destructions d'emplois qualifiés. La seconde⁴⁰ propose une fourchette allant de 50 000 à 230 000 créations d'emplois peu qualifiés. Ces deux études vont évidemment à contre-courant du consensus antérieur et marquent une claire rupture dans les évaluations successives comme le montre le graphique ci-dessous qui compile, en les calibrant, les principales études disponibles.

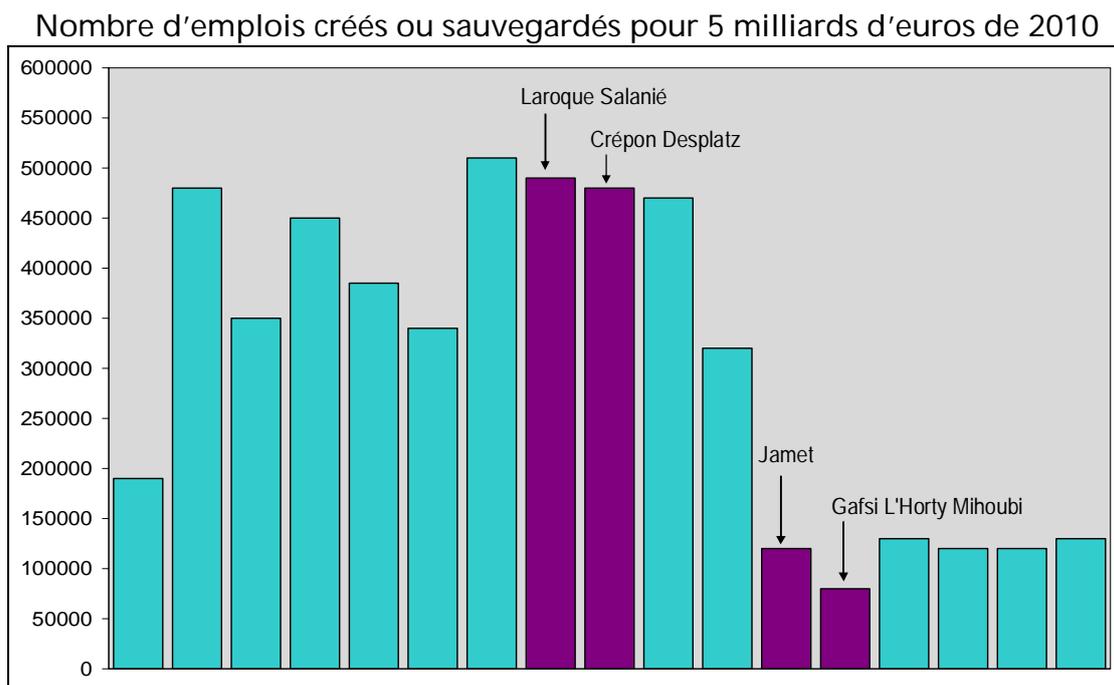
Comment en est-on alors arrivé au chiffre qui circule depuis quelques années : la suppression des exonérations de cotisations sociales détruirait 800 000 emplois ? Il fait son apparition en 2006 dans le premier rapport du COE (Conseil d'orientation pour l'emploi)⁴¹.

³⁹ Islem Gafsi, Yannick L'Horty et Fehrat Mihoubi, « Allègement du coût du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation », *document de recherche* n°04-03R, Université d'Evry, 2004, <http://gesd.free.fr/epee2.pdf> ; reproduit dans Dominique Méda et Francis Vennat (dir.), *Le travail non qualifié*, La Découverte, 2004.

⁴⁰ Stéphanie Jamet, « De l'impact sectoriel à l'effet macro-économique des allègements de cotisations sociales », *Revue française d'économie*, vol.19, n°3, 2013, <http://gesd.free.fr/jametrfe.pdf>

⁴¹ Conseil d'orientation pour l'emploi, *Rapport au premier ministre relatif aux aides publiques*, 2006, <http://gesd.free.fr/coe2006.pdf>

Cet organisme, dont de mauvaises langues ont pu dire qu'il n'avait été inventé que pour fabriquer le chiffre fatidique des 800 000, a fait l'objet d'un étroit pilotage politico-administratif. Le COE a été créé par un décret du 7 avril 2005, et installé par le Premier ministre le 6 octobre 2005. Son premier rapport, comme il le mentionne lui-même, « a été préparé par un groupe de travail créé au sein du Conseil qui s'est réuni à quatre reprises entre la mi-novembre 2005 et les premières semaines de janvier 2006. » Il n'est pas inutile de donner quelques éléments qui montrent que le rapport a été soigneusement piloté par un groupe de personnes proches de Nicolas Sarkozy en vue de l'élection présidentielle de 2007.



Source : Bunel *et alii* (2012)⁴²

Le rapport s'appuie essentiellement sur des travaux conjoints de la Dares et de la DGTPE, très souvent cités et mobilisés, mais qui ne sont pas - ou plus - disponibles sur le site du COE. Ils ont donc été pilotés par le directeur de la Dares, Antoine Magnier, et par Philippe Bouyoux, directeur des politiques économiques à la DGTPE. Ce dernier est passé en 2004 par le cabinet de Nicolas Sarkozy. Quant à Antoine Magnier, il a fait partie, de la mi-2005 à la mi-2006, du « Collège des Dix », un groupe d'experts chargé d'élaborer le programme économique de Nicolas Sarkozy pour l'élection présidentielle de 2007. Il y retrouvait Jean-Luc Tavernier, qui est aussi le vice-Président du COE. Le secrétaire général du COE est Eric Aubry qui jouera ensuite un rôle clé au service de François Fillon dans la préparation de la réforme des retraites de 2003 et dans le « détricotage » des 35 heures. Enfin, le président du COE est Raymond Soubie, qui deviendra le conseiller social de Nicolas Sarkozy après son élection à la présidence : il pilotera la réforme des retraites, avec Marguerite Bérard, qui est la rapporteur du premier rapport du COE.

⁴² Mathieu Bunel, Céline Emond et Yannick L'Horty, « Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales », *Revue de l'OFCE* n°126, 2012, <http://gesd.free.fr/ro126.pdf>

Dans un premier temps, le rapport passe en revue les évaluations disponibles et observe que « la fourchette des effets estimés des allègements en vigueur en 1997 est large. » L'annexe IV du rapport présente un tableau récapitulatif des études disponibles comparable au graphique ci-dessus. Les deux études citées plus haut, qui fournissent des évaluations nettement inférieures aux précédentes sont les seules à être assorties de réserves en bas de ce tableau : il s'agit de jeter le doute sur les études atypiques. A propos de la première étude (Gafsi *et alii*), les auteurs de l'annexe signalent que « la faiblesse des effets emploi n'est pas due à la prise en compte de l'hétérogénéité sectorielle mais aux valeurs peu consensuelles des paramètres issues de l'estimation (faible élasticité de la demande au prix des biens notamment). » Et si les effets emploi sont « relativement faibles » dans la seconde étude (Jamet) « c'est en raison de sa spécification (pas de capital), et des valeurs faibles retenues pour l'élasticité de substitution et l'élasticité prix de la demande. » Quant à la fameuse étude de Crépon et Desplatz, l'annexe III du rapport se borne à signaler que « cette étude innovante a été largement discutée » et que sa méthodologie a « soulevé de nombreuses questions. »

Il ne reste plus qu'à faire la moyenne de toutes les études et de conclure que « les allègements décidés au début des années 1990 et ayant été mis en oeuvre avant la RTT auraient créé autour de 300 000 emplois. » Après la moyenne, il faut ensuite procéder à une seconde opération arithmétique, une règle de trois cette fois, pour effectuer « l'extrapolation des ordres de grandeur qui précèdent. » Ce calcul conduit « la DGTPPE et la DARES à estimer que, quelles que soient les circonstances ayant présidé aux montées en charge successives des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, leur suppression totale aujourd'hui conduirait à détruire environ 800 000 emplois en l'espace de quelques années. »

Certes, le rapport introduit une réserve en signalant que « toute extrapolation à une mesure prise aujourd'hui de résultats évalués sur des épisodes datés de dix ans est délicate. » C'est très juste, surtout si l'on détaille la manière dont est réalisée cette extrapolation. Les études dont on a fait la moyenne portent toutes sur la seule période 1993-1997 : entre-temps les dispositifs d'exonérations ont été considérablement modifiés, ne serait-ce qu'avec le passage aux 35 heures. La règle de trois est donc indûment appliquée à une période différente, et elle postule en outre une symétrie douteuse entre baisses et augmentations de cotisations.

Au-delà des arguties techniques, il y avait place pour un large débat public. Mais il n'a pas pu avoir lieu dans la mesure où des appréciations différentes ont été de fait censurées. A la suite de la publication du rapport du COE, la Cour des comptes présentait une communication à la Commission des Finances⁴³ remettant en cause la méthodologie du COE : « cette estimation ne résulte pas d'une simulation des effets d'une disparition des allègements sur l'économie française d'aujourd'hui, et en particulier ignore la forte hausse du SMIC dans les dix dernières années, hausse qui a été au moins permise par les allègements. Elle procède d'une simple règle de trois,

⁴³ Cour des comptes, *Les exonérations de charges sociales en faveur des peu qualifiés*, Communication à la Commission des Finances, juillet 2006. Extraits : <http://gesd.free.fr/cdc6ex.pdf>

appliquée en outre de façon réversible, ce qui ne conduit guère à une estimation robuste. Il est très regrettable que n'aient pas été simulés sur l'économie française d'aujourd'hui les effets possibles d'une telle suppression totale (...) et la Cour souhaite vivement que des travaux de cette sorte, fondés sur des outils de simulation adaptés, voient le jour rapidement sur un sujet aussi important. »

Un peu plus tard, la Cour des comptes produira un rapport qui dresse un bilan beaucoup plus critique. Mais ce rapport ne sera jamais rendu public, et on ne dispose que de quelques extraits⁴⁴. La critique porte d'abord sur la multiplication de mesures prises « sans la moindre évaluation ou analyse d'impact [qui] ne font que traduire la tendance générale au « mitage » de l'assiette des cotisations sociales et posent le problème de l'équité du financement de la protection sociale. » Elle pointe aussi la concentration des exonérations sur des secteurs peu soumis à la concurrence internationale, comme la grande distribution, où « les exonérations de charge sur les bas salaires n'ont pas impacté significativement la politique de recrutement » et la restauration où elles « ne sembleraient pas avoir eu d'effet net de créations d'emploi. » La Cour conclut en écrivant que « les allègements représentent aujourd'hui un coût trop élevé », pour une « efficacité quantitative [qui] reste trop incertaine. »

Il est difficile de savoir comment ce rapport a pu être étouffé. En tout cas, la Cour des comptes n'a pas changé d'avis puisqu'elle s'y réfère clairement dans un nouveau rapport publié en 2009⁴⁵ : « la Cour avait relevé que les nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales étaient insuffisamment évalués en dépit de la charge financière croissante qu'ils représentaient pour les finances publiques (27,8 milliards d'euros en 2007, soit 1,5 % du PIB). S'agissant des allègements généraux sur les bas salaires, leur efficacité sur l'emploi était trop incertaine pour ne pas amener à reconsidérer leur ampleur, voire leur pérennité. Quant aux allègements ciblés sur des territoires ou des secteurs d'activité, leur manque de lisibilité et leur impact limité sur l'emploi justifiaient un réexamen des différents mécanismes. »

La boucle est bouclée

Le tableau comparatif du COE va beaucoup servir. On le retrouve en 2008, à peine remanié, dans une annexe à un rapport du CAE⁴⁶, signée cette fois par des agents de la DGTPE et de la Dares⁴⁷. Il servira de nouveau à étayer le chiffre de 800 000 dans un document, opportunément publié par la Direction du Trésor au début de la campagne

⁴⁴ « La Cour des comptes critique la politique d'allègements de charges », *Liaisons sociales*, n°14696, 4 septembre 2006, <http://gesd.free.fr/ls14696.pdf>

⁴⁵ Cour des comptes, *Rapport annuel 2009*, <http://gesd.free.fr/cdc9.pdf>

⁴⁶ Pierre Cahuc, Gilbert Cette et André Zylberberg, *Salaires minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique ?*, Conseil d'analyse économique, 2008, <http://gesd.free.fr/caesmic2.pdf>

⁴⁷ Jean Boissinot, Julien Deroyon, Benoît Heitz et Véronique Rémy, « Les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires en France de 1993 à 2007 », dans Cahuc *et alii*, déjà cité, <http://gesd.free.fr/caesmic23.pdf>

présidentielle par le ministère du travail⁴⁸. Dans un article publié en 2012⁴⁹, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo n'hésitent pas à écrire que ces estimations « donnent des ordres de grandeurs identiques à ceux obtenus à partir de calculs « de coin de table » utilisant les élasticités de la demande et de l'offre de travail. » C'est donc bien sur un « coin de table » que s'établit le consensus.

Dans un nouveau rapport publié en 2013⁵⁰, le COE persiste et signe : « le dispositif actuel peut être considéré comme un bon compromis entre son coût brut (20,7 milliards d'euros en 2011) [et son] efficacité en termes de créations d'emploi (de l'ordre de 800 000 emplois créés ou sauvegardés) ». Pour « établir » ce résultat, le rapport fait plusieurs fois référence à l'article déjà cité de Cahuc et Carcillo, selon lequel « l'ensemble des exonérations aujourd'hui mises en oeuvre pour un coût brut de 20 milliards d'euros environ contribuerait à créer ou sauvegarder entre 500 000 et 1 million d'emplois, un impact de l'ordre de 800 000 pouvant être considéré comme le bon ordre de grandeur. » Et le COE se félicite de constater que ce chiffre « confirme celui avancé par le COE en 2006. » La boucle est bouclée et c'est même une spirale sans fin : le rapport du COE de 2013 s'appuie sur l'article de Cahuc et Carcillo qui renvoie à l'étude DGT-DARES d'Ourliac et Nouveau, qui elle-même reprend les règles de trois sur lesquelles le rapport du COE de 2006 s'était appuyé pour produire le fameux chiffre de 800 000.

Les tribulations d'un chiffre

| COE 2006 | Ourliac, Nouveau 2012 | Cahuc Carcillo 2012 | COE 2013 |
|---|--|---|--|
| L'extrapolation des ordres de grandeur qui précédent conduit la DGTPE et la DARES à estimer que la suppression totale [des allègements de cotisations sociales] conduirait à détruire environ 800 000 emplois en l'espace de quelques années. | 0,6 à 1,1 million d'emplois seraient détruits en quelques années si les allègements généraux étaient totalement supprimés. | Une extrapolation de ces résultats avec une simple règle de trois suggère que le budget de 21 milliards d'euros consacré aux exonérations de cotisations sociales sauvegarderait entre 500 000 et 1 million d'emplois*. * Voir sur ce point la discussion détaillée et approfondie dans la contribution récente de Nouveau et Ourliac. | En définitive, aucun des travaux récents d'évaluation de la réforme « Fillon » ne conduit à remettre en cause le chiffre de 800 000 emplois créés ou sauvegardés, retenu dans le rapport du COE de février 2006. |

Après avoir ainsi « confirmé » le chiffre désormais incontestable de 800 000 emplois, le COE se donne une nouvelle feuille de route : « Une évaluation conjointe des effets du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) (...) et des allègements généraux de

⁴⁸ Cyril Nouveau et Benoît Ourliac, « Les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires en France de 1993 à 2009 », *Trésor-Eco* n°97, janvier 2012, Direction Générale du Trésor, <http://gesd.free.fr/dgtpe97.pdf>

⁴⁹ Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, « Les conséquences des allègements généraux de cotisations patronales sur les bas salaires », *Revue Française d'Economie*, vol 27, n°2, Octobre 2012, <http://gesd.free.fr/cahuc12a.pdf>

⁵⁰ Conseil d'orientation pour l'emploi, *Les aides publiques aux entreprises en faveur de l'emploi : Evaluation des principaux dispositifs*, 2013, <http://gesd.free.fr/coe132.pdf>

cotisations sociales sur les bas salaires devra être conduite. » Mais cette évaluation pourrait être menée *ex ante* grâce à un nouveau calcul de « coin de table ». Le CICE étant à peu du même montant que les allègements de cotisations, on ne voit pas pourquoi son potentiel en emplois serait différent, de sorte que l'on peut citer par avance les conclusions de son prochain rapport (COE, 2017) : « le dispositif actuel peut être considéré comme un bon compromis entre son coût brut (20 milliards d'euros) et son efficacité en termes de créations d'emploi (de l'ordre de 800 000 emplois créés ou sauvegardés). »

On peut aussi calculer l'élasticité emploi/salaire implicite de cette évaluation. Le nombre des emplois créés par les allègements se situe entre 0,6 et 1,1 million, soit de 3,5 % à 6,6 % de l'emploi privé - de 4,4 % si l'on retient le chiffre de 800 000. En 2009, la masse salariale du secteur privé était de 688,3 milliards d'euros : les 22,2 milliards d'allègements équivalent donc à une baisse du coût du travail de 3,1 %. En comparant ces deux pourcentages, on trouve une élasticité implicite qui se situe entre 1,1 et 2,1. Sa valeur moyenne correspondant aux fameux 800 000 emplois est de 1,4 : c'est le double du « consensus » à 0,7 ! On voit qu'avec 490 000 emplois pour 30 milliards d'allègements, les services de l'actuel ministre du travail ont choisi le bas de la fourchette.

Des chiffres creux ?

Au terme de ce parcours, on en vient à poser cette question iconoclaste : et si l'effet du coût du travail sur l'emploi était tout simplement nul ? Même si on ne s'est ici focalisé que sur certains aspects de la discussion, on peut montrer que toutes les études qui cherchent à en établir l'existence commettent l'une ou l'autre de ces erreurs méthodologiques : elles étudient la dynamique de l'emploi en se fondant sur une logique d'équilibre statique ; elles oublient le bouclage macroéconomique en ne posant pas la question du « financement » des mesures analysées ; elles inversent la détermination salaire/productivité ; elles étendent abusivement des élasticité microéconomiques à l'ensemble de l'économie. En guise de conclusion provisoire, on se bornera ici à pointer quelques résultats et pistes d'approfondissement.

La question du bouclage macroéconomique mériterait de plus amples développements. Rappelons seulement que les allègements de cotisations représentent une dépense supplémentaire pour le budget de l'Etat, puisqu'ils sont à peu près intégralement compensés auprès de la Sécurité sociale. Il faudrait donc se poser la question de savoir quel serait le contenu en emplois d'un usage alternatif d'une telle dépense. Pour fixer les ordres de grandeur, le traitement annuel d'un emploi public moyen peut être évalué à 26 000 euros par an⁵¹. 30 milliards d'euros d'allègements équivalent donc à environ un million d'emplois publics.

⁵¹ Institut Montaigne, « Créer 60 000 postes dans l'Education nationale », <http://goo.gl/5vR0P8>

On peut aussi pousser le raisonnement à sa limite en supposant que le coût salarial soit baissé en France de 30 %, comme n'hésitait pas à le suggérer l'économiste en chef de Goldman Sachs pour l'Europe, qui reconnaissait toutefois que c'était « politiquement impossible à imposer⁵². » Avec l'élasticité consensuelle de 0,7 cette baisse du coût du travail conduirait à une augmentation de 21 % de l'emploi, soit, au total, une baisse de 15 % de la masse salariale. Comment ignorer l'impact de cette baisse sur la consommation ou sur les finances publiques, et donc en fin de compte sur l'emploi ? Ce passage à la limite a l'intérêt de pointer une difficulté qui se présente quelle que soit la « dose » de baisse du coût du travail.

Et il est intéressant de voir comment les experts du Conseil d'orientation pour l'emploi balaient cette objection d'un revers de main dans leur dernier rapport⁵³. Ils réfutent la « logique » consistant « à prendre en considération les effets liés au mode de financement de la mesure » en invoquant deux arguments : d'une part, cette logique « n'entre pas dans le champ du présent rapport » et, d'autre part, « elle n'est pas retenue dans les autres évaluations des allègements généraux comme dans celles des autres dispositifs d'aides en faveur de l'emploi. » Il devrait pourtant aller de soi que l'évaluation d'une mesure générale doit chercher à prendre en compte l'ensemble de ses effets, et pas seulement les effets immédiats, « de premier tour. » Mais le second argument mobilise une rhétorique encore plus surprenante : puisque « les autres évaluations » ne se posent pas la question, c'est donc qu'elle ne sera pas « retenue. » Mais qui évaluera les évaluateurs ?

La parfaite malléabilité des facteurs de production est un postulat commun de la plupart des études sous revue, mais ses implications ne sont pas discutées. La réalité serait mieux décrite par une fonction de production *putty-clay* qui correspond à un raisonnement en deux temps : avant la mise en place d'une nouvelle capacité de production, on peut choisir parmi un catalogue de combinaisons productives (*putty* = mastic). Une fois cette nouvelle capacité de production installée, la combinaison productive devient rigide (*clay* = argile) : les facteurs de production sont utilisés en proportion fixes. Les effets d'apprentissage peuvent ensuite contribuer à des économies de main-d'oeuvre et donc à une augmentation autonome du rapport capital-travail, mais, en tout état de cause, les baisses de coût du travail ne peuvent avoir d'effet rétroactif sur l'organisation productive.

La portée de ce postulat est pourtant rarement comprise. C'est ce qu'illustre la tentative des auteurs du dernier rapport du COE de donner un exemple concret des mécanismes à l'oeuvre. Dans une note de bas de page (p.25), on apprend que : « dans la grande distribution, par exemple, la baisse du coût du travail peut freiner l'automatisation des caisses. » Mais la « théorie » raconte une histoire toute différente : elle postule que, toutes choses égales par ailleurs, une baisse de 10 % du salaire de 100 caissières conduira à l'embauche de 7 nouvelles caissières. La baisse du coût du travail devrait

⁵² Huw Pill, « Le principal défaut de la France ? Un secteur public trop important », *Le Huffington Post*, 26 janvier 2013, <http://gesd.free.fr/huwpill.pdf>

⁵³ *Les aides publiques aux entreprises en faveur de l'emploi : Evaluation des principaux dispositifs*, 2013, déjà cité.

donc conduire non seulement à « freiner l'automatisation des caisses » mais aussi à remplacer des caisses déjà automatisées par des caisses classiques.

Au fond, ce corpus d'études ne fait que retrouver la vieille théorie du fonds des salaires, formulée en 1826 par McCulloch et reprise en 1848 par Stuart Mill⁵⁴. Elle énonce que : « Les salaires dépendent, à une période donnée, du montant du fonds ou du capital qui est consacré au paiement des salaires, comparé au nombre de travailleurs. (...) Il est évident (...) que la capacité d'un pays à soutenir et employer des travailleurs dépend entièrement du montant du capital qu'il peut consacrer au paiement des salaires durant une période donnée (...) C'est une conséquence nécessaire de ce principe, que le revenu qui revient à chaque travailleur, c'est-à-dire le taux de salaire, dépend de la proportion qui existe entre l'ensemble du capital et la population employée (...) [Si] la population devait augmenter plus vite que le capital, une moindre part reviendrait à chaque individu, et le taux de salaire serait réduit.⁵⁵ »

Dans cette théorie, tout se passe comme si les employeurs disposaient, pour le paiement des salaires, d'une enveloppe fixée à l'avance : une baisse du salaire se traduit alors par une augmentation proportionnelle de l'emploi, et vice versa. Cette théorie n'est pas reprise dans son intégralité qui conduirait à une élasticité de l'emploi au coût du travail égale à 1 : avec une élasticité de 0,7 elle ne fonctionne donc qu'à 70 %.

La sociologie du champ des experts a fait l'objet, dans ce texte, de brèves notations qui suggèrent quelques pistes d'analyse de la formation du discours dominant. Il est en effet frappant de constater que le consensus s'établit sur un socle théorique commun, en mettant en oeuvre divers dispositifs : « endovalidation », déconsidération et marginalisation des points de vue hétérodoxes, etc. Il y a là un chantier insuffisamment exploré, qu'il faudrait approfondir et qui conduirait à examiner cette autre question : les économistes dominants font-ils de la science ou de l'idéologie ? Leur réponse ne fait évidemment aucun doute, et ils récusent volontiers les critiques qui leur sont adressées en les taxant d'idéologiques ou de politiques. Cette position acquiert d'autant plus de force qu'ils constituent une communauté étroite, autoréférentielle et interchangeable, qui occupe les postes de pouvoir et d'autorité scientifique. Les choses se compliquent encore parce que les auteurs, lorsqu'ils se positionnent, peuvent le faire à gauche comme à droite, de telle sorte que l'objectivité scientifique est ainsi réaffirmée.

⁵⁴ John Stuart Mill, *The Principles of Political Economy*, 1848, Livre II, Chapitre XI: Of Wages, <http://digamo.free.fr/jsm1.pdf>

⁵⁵ John Ramsay Mc Culloch, *Essay on the Circumstances which Determine the Rate of Wages and the Condition of the Working Classes*, 1826, chapitre 1, <http://digamo.free.fr/mcculloch26.pdf>. « Wages depend, at any particular period, on the Magnitude of the Fund or Capital appropriated to the payment of Wages, compared with the number of Labourers. (...) It is obviously (...) on the amount of the capital devoted to the payment of wages, in the possession of a country at any given period, that its power of supporting and employing labourers entirely depends (...) It is a necessary consequence of this principle, that the amount of subsistence falling to each labourer, or the rate of wages, depends on the proportion which the whole capital bears to the whole labouring population (...) [If] population be increased faster than capital, a less share will be apportioned to each individual, and the rate of wages will be reduced. »

La légitimité scientifique des résultats obtenus est au total de faible intensité. Mais le tournant vers les panels a permis de compliquer les choses et d'habiller des résultats théoriquement et empiriquement fragiles d'un appareil économétrique d'une extrême sophistication. Chaque étude propose sa propre modélisation de la fonction de production et sa propre méthode d'estimation, de telle sorte que les résultats ne sont pas comparables et très difficilement reproductibles (*replicable*). Les données manquantes font l'objet d'approximations hasardeuses (par exemple l'évolution des prix de vente de chaque entreprise), mais tout cela, qui est l'essentiel, est obscurci par les techniques économétriques complexes, comme si elles pouvaient trancher les questions économiques (et sociales). Ce mécanisme soude la communauté étroite des intervenants et jette une sorte de « voile d'ignorance » qui obscurcit le débat public. Les résultats de ce bric-à-brac apparaissent comme une vérité scientifique révélée, établissant une loi de l'économie, à laquelle les citoyens et les gouvernements n'auraient qu'à se conformer.

La constitution de cette « chaîne de production » intégrée conduit à ce dilemme : d'un côté, une critique « interne » et se plaçant donc au même niveau de « technicité » est nécessaire pour remettre en cause la fausse évidence de lois économiques intangibles et qui prétendent être scientifiquement étayées et donc objectives ; mais, d'un autre côté, il faut sortir de ce « débat d'experts » pour que cette remise en cause pèse dans le débat public. Il y a là sans doute une aporie essentielle de l'hétérodoxie économique.